

30.01.2007 – 16:10 Uhr

Confédération : un compte excédentaire grâce à la conjoncture Ces chiffres noirs ne donnent aucune marge de manuvre à des cadeaux fiscaux en faveur des actionnaires

Berne (ots) -

2,5 milliards de francs d'excédents au lieu de 600 millions de déficit comme budgétisé. Telle est la conséquence, pour le compte financier de la Confédération, de la bonne conjoncture et du boom des marchés financiers. Mais c'est aussi grâce à des mesures d'austérité dures et antisociales, réalisées sur le dos du personnel de la Confédération, que le conseiller fédéral Merz a pu présenter aujourd'hui un tel excédent.

Notre ministre des Finances a sous-estimé les recettes de la Confédération de près de 2,8 milliards de francs. Cela montre une fois de plus à quel point leur pronostic est difficile. Mais à l'inverse, cela signifie également qu'en cas de ralentissement conjoncturel dans quelques années, il faut s'attendre à ce que le manque à gagner soit alors plus important que ce qui aura été budgétisé.

C'est pourquoi on n'a pas d'argent aujourd'hui pour des baisses d'impôts, comme par exemple avec la réforme de l'imposition des entreprises II. Si les impôts sont baissés, on se rend compte que l'on serait par une situation financière conjoncturellement bonne -, on manquerait d'argent en période difficile, avec pour effet qu'on économiserait dans des secteurs de dépenses importants comme la formation et les assurances sociales.

Il est beaucoup plus important aujourd'hui que la Confédération puisse redorer son blason terni de l'employeur. Suite aux trains de déconvenues répétés, elle a perdu de son attractivité. Et à cause de la bonne conjoncture, elle risque de voir le personnel de qualité lui tourner le dos. La Confédération doit donc instaurer la sécurité de l'emploi et, au chapitre des salaires réels, marcher de concert avec l'économie privée.

Daniel Lampart (031-377 01 16), économiste en chef de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100523695> abgerufen werden.